

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Christiane CORNUT, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Christelle PEIS, Colette SUCHET, Sandrine GENEST, Martine BOYAC

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Jean-Louis JOUVE, David AUZAS

Procurations : JL JOUVE à C SUCHET, D AUZAS à T BALAZUC

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

Compte rendu des décisions du Maire n°2019-1

En vertu de l'alinéa 16 de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n°28-2014 du 23 avril 2014, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre d'action en justice. Un recours contre un arrêté de permis de construire ayant été déposé au Tribunal administratif de Lyon, il explique qu'il a décidé de défendre les intérêts de la Commune et désigner la SELARL Cabinet Champauzac de Montélimar pour la représenter dans cette affaire.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

Comptes de gestion et administratif 2018 – Affectation des résultats

Les comptes de gestion et administratif sont votés à l'unanimité. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 745 438.63 €, soit une hausse 6.07% par rapport à 2017, et les recettes à 864 069.53 soit + 8.90% par rapport à 2017. Ces augmentations s'expliquent par des travaux d'entretien importants à l'école en dépenses et l'éligibilité de la Commune à une fraction de dotation de solidarité rurale ainsi qu'à un fonds départemental de compensation en recettes. L'excédent de fonctionnement est de 118 630.90 € auquel se rajoute l'excédent reporté de 2017 de 104 882.61 € soit un total de 223 513.51 € reporté en excédent de fonctionnement. En investissement, le résultat cumulé de clôture présente un déficit de 129 993.73 € reporté au solde d'exécution d'investissement. Les restes à réaliser sont eux excédentaires à hauteur de 177 525 €.

Régularisation de superposition de propriétés

Le Maire explique que lors de la vente de l'ancienne mairie le découpage entre la propriété Roure et celle de la Commune n'a pas été fait. La régularisation devient obligatoire pour que M Roure puisse céder sa propriété. Les frais de géomètre sont partagés à 996 € pour chacune des parties.

Participation frais de fonctionnement classe Ulis

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de participation avec la commune d'Aubenas pour l'accueil d'un élève en classe Ulis à hauteur de 952 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Interventions musicales à l'école

3 classes sont intéressées par la pratique de la musique à l'école. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat Ardèche Musique et Danse. Le montant à charge de la Commune est de 1 825 €.

Diagnostic du cimetière

A l'unanimité, ce diagnostic et son accompagnement sont retenus afin de mettre en conformité le cimetière. L'étude et l'inventaire s'élèvent à 11 021.40 € TTC qui seront inscrits au budget primitif 2019.

DECI (défense contre l'incendie)

L'entreprise Naldéo est retenue pour le contrôle des poteaux incendie, charge devenue obligatoire pour la Commune.

Autorisation de passage ancienne voie ferrée

Le Maire est autorisé à signer une convention de passage pour occupation du domaine syndical précaire et révocable au lieu-dit Veyras dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une voie de désenclavement d'une zone urbanisable.

Vidéoprotection

Suite à de nombreux dysfonctionnements et à la demande de la Gendarmerie, le Conseil municipal décide de faire réhabiliter le dispositif de vidéo protection par l'ajout d'une caméra au Sud, du déplacement d'une autre sur le rond-point Nord et du reconditionnement de l'enregistreur. Cette réhabilitation sera inscrite au budget 2019 pour 30 480 € TTC.

Engagement de crédits avant le vote du budget

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager des crédits d'investissement dans la limite du quart de ceux votés en 2018 afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2019 qui interviendra vers la mi-avril.

Mutuelle communale

Le Conseil municipal rejette une proposition de mutuelle communale d'un groupe privé.

Périmètre Natura 2000 « Moyenne vallée de l'Ardèche et ses affluents, pelouses du plateau des Gras »

La charte Natura 2000 définit et encourage la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le Conseil municipal est d'accord pour contribuer à conserver la biodiversité et le développement durable de son territoire. La prise de conscience collective sur les enjeux écologiques est indispensable à la sauvegarde des espèces.

Cependant la zone concernée par notre Commune est essentiellement située sur le plateau des Gras. La question de l'implantation de plusieurs hectares de fermes solaires en zone Natura 2000 pose la problématique de l'implantation d'une telle ferme sur la commune de Lachapelle sous Aubenas. Le Conseil s'interroge sur le développement de ces fermes en milieu Natura 2000. La CCBA doit aussi s'intéresser au développement de fermes solaires sur son territoire pour trouver des ressources.

PADD et débat

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit entre autres les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace. La densification de l'habitat est l'objectif principal. Le développement urbain doit être raisonné et fonctionnel.

Le Conseil municipal débat sur ces grandes orientations du PADD et formule plusieurs observations concernant l'urbanisme en général.

Délégation de signature

L'adjoint à l'urbanisme informe qu'il ne peut pas signer des PC pour le maire, ses ascendants et descendants conformément à la loi de transparence. Il indique qu'un des descendants du Maire a déposé un PC. Le maire se retire de la salle du Conseil et laisse délibérer l'assemblée qui désigne Michel PIALAT.

Acquisition d'une parcelle chemin du Baril

En vue de l'élargissement du chemin du Baril, le Conseil accepte la cession gratuite d'une bande de 13 m² (parcelle A 2430).

Questions diverses

Les travaux de la Traversée se terminent. Des travaux de voirie concernant de nombreux quartiers pour 2019.

L'inauguration de la Traversée se fera en septembre avec Madame le Préfet, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Monsieur le Président du Département de l'Ardèche. Ce jour-là, le Conseil municipal honorerait le 400^{ème} anniversaire de la mort d'Olivier de Serre par la plantation de mûriers et l'installation d'un souvenir autour du ver à soie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le 4 mars 2019

Le Maire,

Roland CHAMBON

